

Dernière minute : « Le choc des savoirs », résumé des annonces de Gabriel ATTAL

Ce 5 décembre 2023, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a annoncé un certain nombre de mesures afin d'« élever le niveau de notre école ». Pour certaines, elles verront le jour dès juin 2024 :

Pour tous les niveaux :

- L'équipe pédagogique deviendra seule décisionnaire du redoublement de l'élève.
- Dans le cadre du pacte enseignant, la rémunération des professeurs volontaires animant les stages de réussite durant les vacances scolaires sera désormais doublée à 156 € pour 3 h.
- Dès la session 2024 du brevet et du baccalauréat, suppression du « correctif académique » : seules les notes attribuées par les enseignants détermineront leur obtention par les élèves.

Pour l'école primaire, dès septembre 2024 :

- De nouveaux programmes s'appliqueront à l'école primaire de la maternelle au CE2, entre autres pour adopter progressivement la méthode de Singapour pour les mathématiques.
- L'État financera les manuels de lecture et de mathématiques de CP et CE1.

Pour le collège :

- Des stages de réussite durant les vacances scolaires pourront conditionner le passage dans la classe supérieure de certains élèves qui étaient en difficulté.
- Les élèves de 6ème et 5ème seront répartis en trois groupes de niveau homogène en français et en mathématiques dès septembre 2024, puis en septembre 2025 pour ceux de 4ème et 3ème.
- Les élèves qui n'obtiendront pas leur brevet ne passeront pas directement en seconde mais rejoindront une « classe prépa-lycée ».
- Dès la session 2025, la note du contrôle continu pour le brevet des collèges sera calculée à partir de la moyenne des notes et non plus par les compétences converties en points. Les épreuves terminales représenteront 60% de la note finale.

Pour le lycée :

- Tous les élèves entrant au lycée seront désormais accompagnés à la maison d'un outil d'IA (intelligence artificielle) de remédiation ou d'approfondissement en français et en mathématiques.
- Au lycée professionnel, à partir de la rentrée 2024 :
 - en seconde et en première, les cours de mathématiques et de français se dérouleront désormais en petit groupe.
 - en terminale, le volume horaire des enseignements généraux sera renforcé.
- Pour le bac général et technologique, à compter de l'année scolaire 2025-2026, mise en place d'une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques et culture scientifique en fin de 1^{ère}.

Pour faire suite à ce résumé nous ne manquerons pas d'approfondir ces différentes mesures au fur et à mesure de leur mise en place.



Nadia DALY

Pour le moment le SYNEP CFE-CGC constate que le ministre réalise vraiment que le système scolaire français actuel n'est plus fonctionnel. Les mesures proposées oscillent entre « passéisme » et « monde moderne ». Dans la théorie elles sont porteuses d'espoir, mais nous nous interrogeons sur les moyens pratiques de leur mise en œuvre.

Et il lui restera à trouver les moyens, entre autres financiers, de redonner de l'attractivité au métier d'enseignants sans quoi rien ne pourra se réaliser !

Enseignement Privé Indépendant (EPI, IDCC 2691)

- **5 décembre 2023 - Communiqué de presse de la FNEP** (Fédération Nationale de l'Enseignement Privé, seule organisation patronale représentative de la branche de l'enseignement privé indépendant).

Son président, Patrick ROUX, fait part de la création par la FNEP de « PARCOURS PRIVÉ » : Le site le présente comme « plateforme d'information, de pré-orientation et de mise en relation avec des écoles d'enseignement supérieur privé, sans pour autant proposer d'inscription, ouverte en continu toute l'année, elle a pour objectif d'accompagner les jeunes et leurs parents dans le choix d'une formation, et d'informer le personnel enseignant et d'encadrement des établissements scolaires, les responsables d'orientation, la presse spécialisée et d'une manière générale tous les acteurs de l'enseignement ».

La FNEP a proposé des réformes du système de formation, telle la création d'un "crédit d'impôt de 50 % des frais de scolarité", "comme c'est le cas aujourd'hui pour les cours particuliers à domicile avec, en contrepartie, un « engagement de modération » des tarifs de scolarité, voire la gratuité pour les étudiants dont la famille dispose de ressources très faibles ou ceux en rupture familiale.

- **6 décembre 2023 - Audition à l'Assemblée nationale des organisations syndicales représentatives de la branche**

La Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a missionné les députées B. Descamps et E. Folest pour conduire une mission d'information sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif. La mission a vocation à trouver des moyens pour sécuriser l'orientation et la communication envers les étudiants et les parents.

J. Lario et moi-même, avons représenté le SYNEP CFE-CGC lors de cette audition. Nous avons rappelé que la branche de l'EPI comportait aussi de l'enseignement supérieur à but non lucratif et avons souligné l'impact du recours massif et abusif aux CDD d'usage, en confirmant qu'un taux d'encadrement minimal par des permanents est nécessaire. Le SYNEP CFE-CGC a évoqué l'insécurité, tant pour les salariés que pour les étudiants, liée à des formations potentiellement arrêtées en cours de cursus.

En l'absence d'autorisation de l'employeur, l'impossibilité pour les syndicats de communiquer par la messagerie électronique d'entreprise avec les enseignants dispersés, est un problème pour le dialogue social. Le rachat à des fins purement financières d'écoles privées, sans préoccupation pédagogique, a aussi été débattu ainsi que d'autres problèmes spécifiques. Nos interlocuteurs se sont montrés attentifs aux difficultés évoquées et à leurs conséquences sur la qualité des prestations fournies par l'enseignement supérieur privé à but lucratif.

Bruno Deutsch, Secrétaire général adjoint

- **Élections professionnelles**

ENSO (Ecole Nord Supérieure d'Ostéopathie) – Loos (59)

Avec 100% de représentativité le SYNEP CFE-CGC remporte les 2 sièges

Groupe ESC Clermont-Auvergne – Clermont-Ferrand (63)

Présentation pour la 1ère fois d'une liste SYNEP CFE-CGC, en intersyndicale avec la CFDT.

Le SYNEP CFE-CGC obtient une représentativité de 50% au sein du groupe.

**

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 3 décembre 2023 : « Vente de munitions par des buralistes ! »

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#xcpkzprluz